

# RAPPORT D'ACTIVITE

## 2024



# Régie municipale des Pompes Funèbres

Conformément aux dispositions de la loi n° 93.122 du 29 janvier 1993 sur la prévention de la corruption et la transparence de la vie économique et procédures publiques et celles fixées par la loi n° 95.127 du 8 février 1995 qui s'applique aux marchés publics et délégation de service public, la régie à autonomie financière doit présenter annuellement à l'Assemblée délibérante et après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux un rapport d'activité.

# Table des matières

<b>A – LA SITUATION FINANCIERE .....</b>	<b>3</b>
1      Le contexte juridico financier .....	3
2      LE CHIFFRE D’AFFAIRES .....	3
3      LE COMPTE D’EXPLOITATION .....	4
4      LE COMPTE D’EXPLOITATION DETAILLE PAR SECTION .....	4
4.1 <i>La section d’exploitation</i> .....	4
4.2 <i>La section d’investissement</i> .....	7
 <b>B - L'ACTIVITE DE LA REGIE DES POMPES FUNEBRES</b>	 <b>9</b>
1      Les contrats obsèques	9
2      STATISTIQUE DES POMPES FUNEBRES	10
3      LE SITE INTERNET	11

# A – La situation financière

## 1. Le contexte juridico-financier du service.

Depuis la loi n°93-23 du 8 janvier 1993 dite « Loi Sueur » les services municipaux des pompes funèbres sont entrés dans le champ concurrentiel. La qualification de service public industriel et commercial a pour conséquence d'uniformiser les conditions juridico-financières de l'exercice de l'activité entre les opérateurs privés et les opérateurs publics.

C'est ainsi que les régies municipales sont assujetties à la TVA, à l'impôt sur les sociétés et que tout apport financier du budget Principal au budget annexe des Pompes Funèbres n'est pas autorisé. Ces dispositions créent les conditions d'une libre concurrence entre les différents opérateurs.

## 2. Le chiffre d'affaires 2024

Le chiffre d'affaires réalisé en 2024 s'élève à **1 132 055,96 €**, soit une **augmentation de 3,77 %** par rapport à l'exercice 2023. Les **prestations de services** représentent **72,15 %** des produits d'exploitation, tandis que le solde provient principalement de la **vente de marchandises**, notamment de cercueils et de leurs accessoires.

La **structure du chiffre d'affaires** reste stable d'une année sur l'autre, ce qui témoigne d'une **constance dans l'activité** et dans la répartition des sources de recettes.

Il est à noter que l'état-civil de la commune d'Arles a enregistré une augmentation des décès par rapport à 2023 (704 décès enregistrés en 2024, 687 décès enregistrés en 2023, soit 17 décès de plus).

Chapitre	Libellé	Montant	Part du Chiffre d'affaires
706	Prestations de services	816 773,94 €	72,15%
707	Ventes de marchandises	304 958,11 €	26,94%
708	Frais accessoires	10 323,91 €	0,91%
Chiffre d'affaires		1 132 055,96 €	100,00%

### 3. Le compte d'exploitation 2024

Le résultat du compte administratif 2024 de la régie municipale s'élève à pour la section d'exploitation **194 814,21**, et à **87 968,59 €** pour la section d'investissement.

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté				
011	Charges à caractère général	435 028,40 €			
012	Charges de personnel et frais assimilés	749 387,39 €			
013	Atténuations de charges		50 239,52 €		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 617,94 €			
65	Charges de gestion courante	13 885,77 €			
67	Charges exceptionnelles	1 160,49 €			
68	Dotation aux provisions	40 651,86 €			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00 €			
70	Vente de produits fabriqués		1 132 055,96 €		
75	Produits divers de gestion courantes		0,79 €		
77	Produits exceptionnels		4 497,44 €		
78	Reprise sur amortissement et provisions		65 216,53 €		
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		1 254 731,85 €	1 252 010,24 €		
SOLDE D'EXECUTION		-2 721,61 €			
REPRISE RESULTAT ANTERIEUR (chap.002)		197 535,82 €			
<b>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>194 814,21 €</b>			
10	APPORT, DOTATIONS & RESERVES				
CHAPITRE	LIBELLE	REALISE			
		DEPENSES	RECETTES		
001	Résultat d'investissement reporté		138 587,71 €		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
040	Opération d'ordre de transfert entre section		14 617,94 €		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	Immobilisations corporelles	65 237,06 €			
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		65 237,06 €	153 205,65 €	0,00 €	0,00 €
<b>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>87 968,59 €</b>		<b>0,00 €</b>	
<b>RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT</b>		<b>87 968,59 €</b>			
<b>RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT</b>				<b>87 968,59 €</b>	

### 4. Le compte d'exploitation 2024 détaillé par section.

#### 4.1- la section d'exploitation

Section d'exploitation		Dépenses	Recettes
<b>Libellés</b>			
Amortissements des équipements		14 617,94	0,00
Créances admises en non-valeur		11 190,17	0
Provisions sur contrats		14 641,35	0,00
Provisions sur titres		26 010,51	0,00
Charges de gestion courante		0,00	0,00
Ecritures régularisation comptable		0,00	453,00
Reprises/provisions contrats		0,00	29 593,01
Reprises/provisions titres		0,00	35 623,52
Stocks		42 858,49	44 714,51
<b>Ecritures sans flux de trésorerie</b>		<b>109 318,46</b>	<b>110 384,04</b>
Achats de fourniture funéraire		135 056,73	0,00
Assurances		2 549,71	0,00
Autres charges de gestion courante		2 695,60	0
Charges à caractère général (fournitures administratives, fournitures diverses, transports déchets...)		14 176,48	0
Catalogues et imprimés		0,00	0,00
Charges de personnel		749 387,39	0,00
Charges exceptionnelles		1 160,49	0,00
Entretien et maintenance		12 703,13	0
Fluides		6 250,00	0
Frais CB		40,22	0
Fourniture d'entretien et petit équipement		6 039,02	0
Impôt sur les sociétés		0,00	0,00
Impression guide funéraire		10 188,00	0,00
Location Bâtiment		18 791,20	0
Location Zoé		6 208,80	0,00
Nettoyage chambre funéraire		8 672,27	0
Parution annonces nécrologiques		39 272,72	0
Publicité		20 608,20	0
Remboursement (ramettes, copieurs, téléphonie, courrier, carburant) et frais gestion Budget Principal		56 800,29	0,00
Soins thanato		44 802,00	0,00
Vêtements et entretien		10 011,14	0,00
Voyages - Déplacements		0,00	0,00
Atténuation de charges de personnel		0,00	600,01
Atténuation - Impots sur les bénéfices		0,00	4 925,00
Recouvrement sur créance admise en non valeur		0,00	987,14
Produits exceptionnels		0,00	3 058,09
Ventes accessoires		0,00	10 323,91
Ventes de marchandises		0,00	304 958,11
Ventes Prestations de services		0,00	816 773,94
<b>Ecritures avec flux de trésorerie</b>		<b>1 145 413,39</b>	<b>1 141 626,20</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 254 731,85</b>	<b>1 252 010,24</b>
<b>Résultat de l'année</b>			<b>-2 721,61</b>

#### 4.1.1-Les charges de structure :

Globalement les charges sont à la hausse, principalement en raison de l'augmentation des prix mais aussi à des postes plus spécifiques comme la parution des annonces funéraires ou l'impression des guides.

Comme chaque année, le service des pompes funèbres applique un principe de prudence comptable en constituant des provisions.

Celles-ci se décomposent principalement en deux catégories :

- Les **titres émis en 2023** qui n'ont pas encore été **recouvrés en 2024** ;

- La **variation des prix** liée aux **contrats obsèques conclus**, afin d'anticiper les éventuels écarts entre les tarifs prévus et les coûts réels.

En ce qui concerne les charges de personnel, en dépit des décisions exogènes (de 2022 à 2024) de l'État, telles que les augmentations du SMIC et du point d'indice, les frais de personnel ont enregistré une baisse de 0,37 % en 2024. Cette diminution s'explique principalement par les départs successifs à la retraite et par une organisation optimisée du service, qui ont permis de maîtriser les charges et d'inverser la tendance.

Le rapport entre le coût de la masse salariale et le produit annuel des ventes s'établit à 66,20 %, en prenant en compte uniquement les produits du chapitre 70.

L'effectif de la Régie reste stable, avec 14 agents répartis comme suit : 5 conseillers funéraires, dont un directeur, et 9 agents assurant les fonctions de chauffeurs-porteurs et de maîtres de cérémonie.

#### **4.1.2-Le chiffre d'affaires :**

##### Les ventes de marchandises

L'essentiel des ventes de marchandises, soit 305 000 €, provient de la vente de cercueils et de capitons, qui représentent plus de 80 % du total.

Le régie des pompes funèbres propose une gamme de produits à tarifs diversifiés, permettant à chaque famille de faire un choix adapté à ses capacités financières, tout en respectant pleinement leurs volontés et préférences.

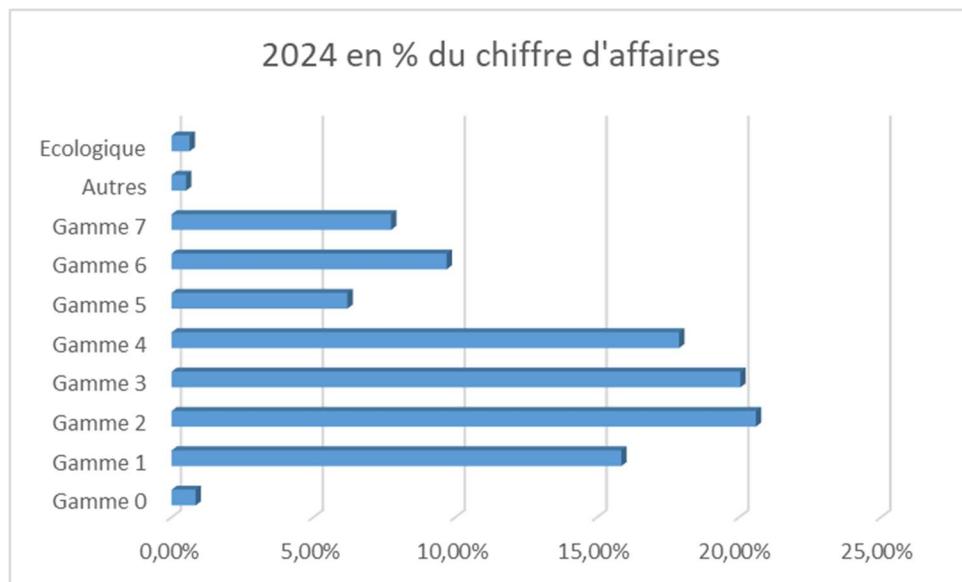
##### Détail des ventes de cercueils :

Les produits s'étalement sur une échelle de 10 catégories dont 9 gammes (de 291€ à 2 532€). Ci-dessous la répartition des ventes de 2022 à 2024.

Libellés	2022 en % du chiffre d'affaires	2023 en % du chiffre d'affaires	2024 en % du chiffre d'affaires
Gamme 0	1,31%	1,95%	0,85%
Gamme 1	15,22%	16,46%	15,85%
Gamme 2	19,96%	22,29%	20,59%
Gamme 3	26,47%	24,24%	20,05%
Gamme 4	14,90%	17,07%	17,89%
Gamme 5	5,45%	4,65%	6,20%
Gamme 6	7,40%	5,46%	9,69%
Gamme 7	9,16%	7,22%	7,73%
Autres	0,13%	0,48%	0,51%
Ecologique	0,00%	0,17%	0,64%

Le marché actuel d'acquisition de cercueils est entré en vigueur le 01 janvier 2022. Ci-dessus, la répartition des ventes de cercueils et celle pour l'année 2022 à 2024.

- Les gammes 0 à 4 dominent largement le marché chaque année, représentant plus de 75 % des ventes.
- Le cercueil écologique, bien que marginal, apparaît désormais dans les ventes avec 4 unités vendues en 2024, traduisant une légère ouverture vers des alternatives durables.

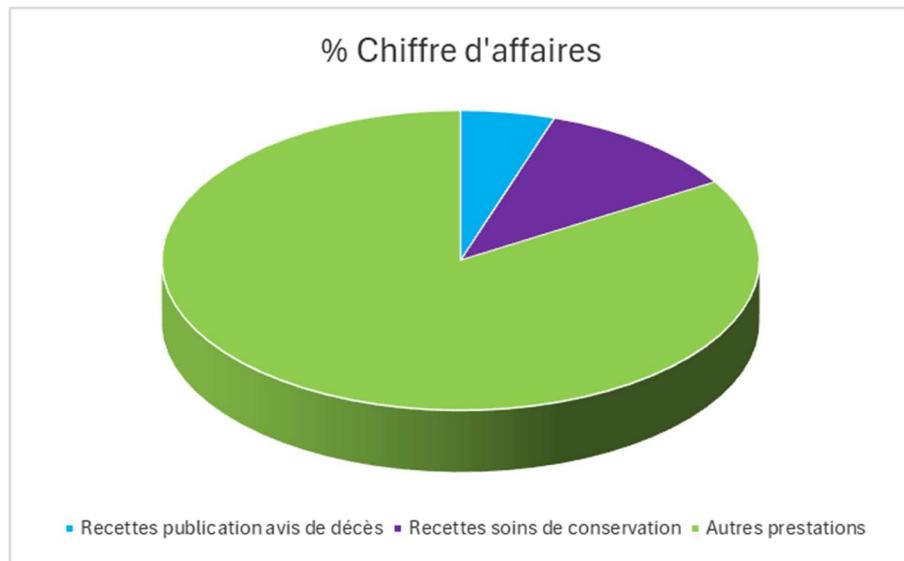


Afin de neutraliser les effets de l'augmentation structurelle des coûts, une révision tarifaire moyenne de +3 % a été appliquée sur l'exercice 2024.

Cet ajustement maîtrisé permet de préserver l'équilibre financier du service tout en maintenant une tarification compétitive. Le service public des pompes funèbres demeure moins onéreux que les opérateurs privés, tout en garantissant un niveau de qualité et de transparence élevé.

-Les prestations de service :

Les ventes de prestations de services s'établissent à 816 773,94 € se répartissent comme suit :



Quelques évolutions notables sont à observer :

La location de salle pour des séjours de moins de 3 jours a évolué de plus de 7% par rapport à l'année dernière.

La location de case réfrigérée après 3 jours de présentation est en augmentation de plus de 78% du fait de délais plus longs entre la date du décès et celle effective des obsèques.

La location de salle de cérémonie s'est maintenue.

Les pratiques funéraires évoluent, avec une diminution du maintien des corps au domicile au profit de la location de chambres funéraires du fait de :

L'impossibilité de réaliser les soins de conservation à domicile, en raison de contraintes réglementaires et techniques ;

- un changement des mœurs, traduisant une préférence pour des lieux dédiés, plus adaptés au recueillement et à l'organisation des obsèques.

#### **-4.2 La section d'investissement :**

Le service administratif de la Régie a été transféré en 2024 dans des locaux plus adaptés à l'accueil du public, offrant une meilleure visibilité et un cadre plus fonctionnel.

Par ailleurs, la Régie dispose d'une capacité d'investissement solide, lui permettant d'assurer la pérennité de ses équipements de production par autofinancement. En 2024, les crédits budgétaires ont été principalement consommés ainsi :

Travaux d'aménagement du local du service administratif : 51 454,28€

Mobilier : 6 741,01€

Travaux de conformité du portail du dépôt technique : 2 059,57€

Equipement frigorifique chambre funéraire : 4 982,20€

Enfin, le résultat dégagé de la section d'investissement permettra de réaliser en 2025 différents travaux d'aménagement de la chambre funéraire, ou l'acquisition d'un nouveau véhicule funéraire...

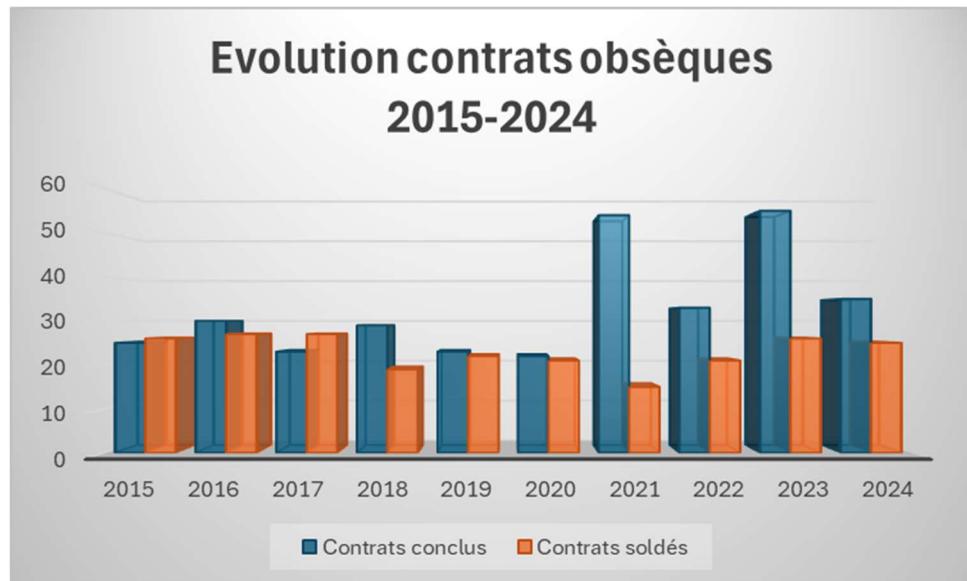
## B-L'activité de la régie des Pompes Funèbres

Pour l'année 2024, le nombre de convois obsèques s'établit à 395. Pour information, le nombre de décès recensé par le pôle Etat civil sur la commune d'Arles est de 704 (dont 488 personnes décédées à l'hôpital).

### **1 - CONTRATS OBSEQUES :**

35 contrats obsèques en prestations ont été conclus en 2024 ce qui constitue une baisse significative par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, 25 contrats ont été soldés à la suite du décès de leurs titulaires.

*Evolution des contrats obsèques en prestations conclus et soldés de 2015 à 2024*



L'évolution mis en exergue dans le tableau ci-dessus s'inscrit dans un contexte de forte concurrence, marqué par la présence croissante de grands groupes funéraires. Ces opérateurs, souvent adossés à des groupes d'assurance ou bancaires, proposent des contrats de prévoyance soutenus par des campagnes de communication d'envergure. Ils détiennent désormais près de 80 % du marché, ce qui limite la part de marché accessible aux structures publiques ou indépendantes. La répartition entre opérateurs se résume ainsi :

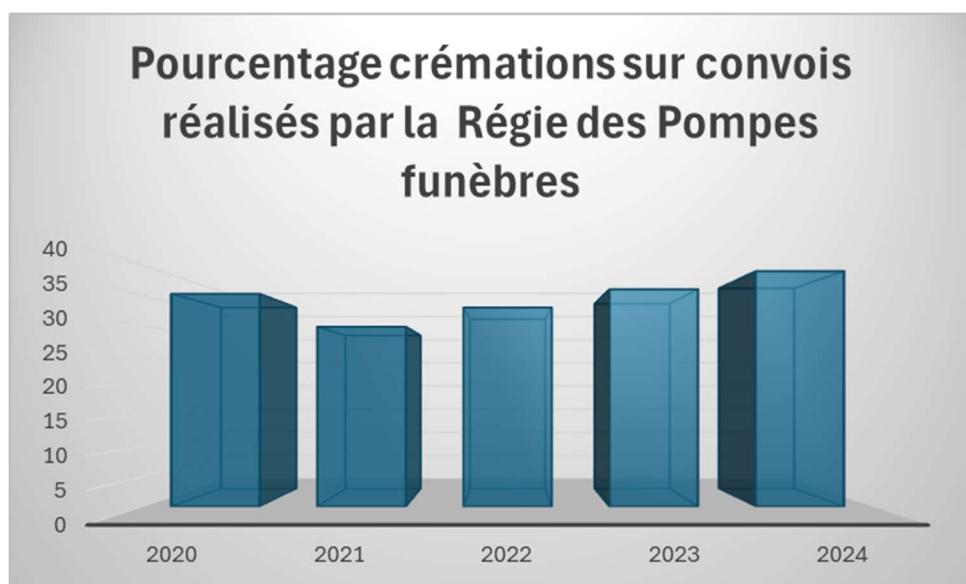
<b>1</b>	<b>Les guichets bancaires</b>	Ils distribuent plus de 53% des contrats (principalement en capital)
<b>2</b>	<b>Les réseaux d'assurances</b>	Les courtiers en assurance, agents généraux et réseaux de vendeurs d'assurances, représentent environ 27% de la distribution.
<b>3</b>	<b>Les opérateurs funéraires</b>	Ils représentent 20% de la distribution et interviennent principalement avec un rôle de mandataire et marginalement en tant que courtier.

Source : Fédération nationale du funéraire.

## 2 - STATISTIQUES D'ACTIVITES DE LA REGIE DES POMPES FUNEBRES :

- 57.4 % des corps ont fait l'objet d'un soin de conservation
- 12.9 % des corps ont bénéficié d'une toilette sans soins
- 71,8 % des corps ont été admis en chambre funéraire

- 39 % des obsèques ont donné lieu à des crémations sur le nombre de convois organisé par les pompes funèbres. Selon la Fédération Française de Crémation, la part de la crémation dans le nombre total de décès en France est de 46 %. (source INSEE)

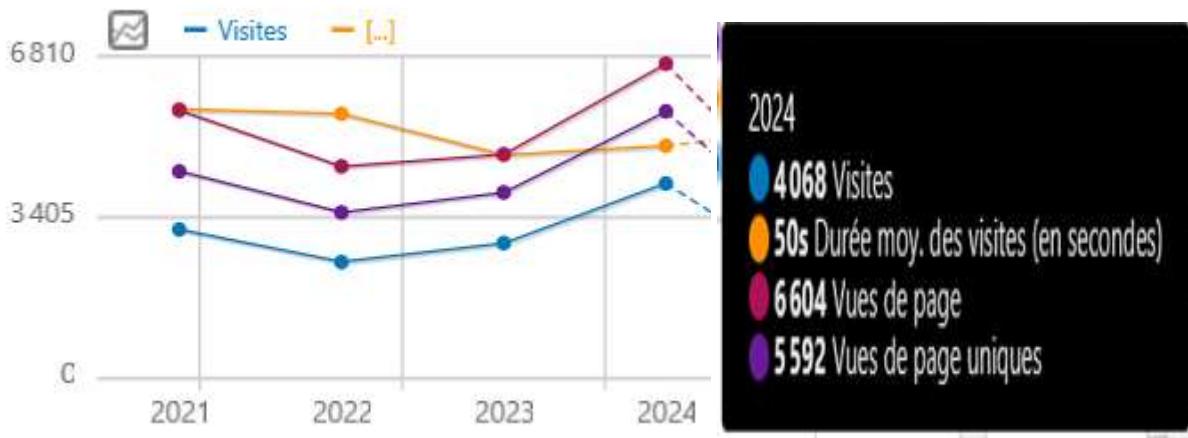


Le taux de crémation observé dans les pompes funèbres d'Arles reste systématiquement inférieur à la moyenne nationale. L'analyse des données sur les quatre dernières années montre que les pratiques locales en matière de sépulture ne reflètent pas les tendances nationales, où la crémation est de plus en plus privilégiée.

Toutefois, en 2024, le taux de crémation a atteint 39 %, soit le niveau le plus élevé enregistré au cours des cinq dernières années. Ce chiffre constitue désormais une référence locale en matière d'évolution des pratiques funéraires.

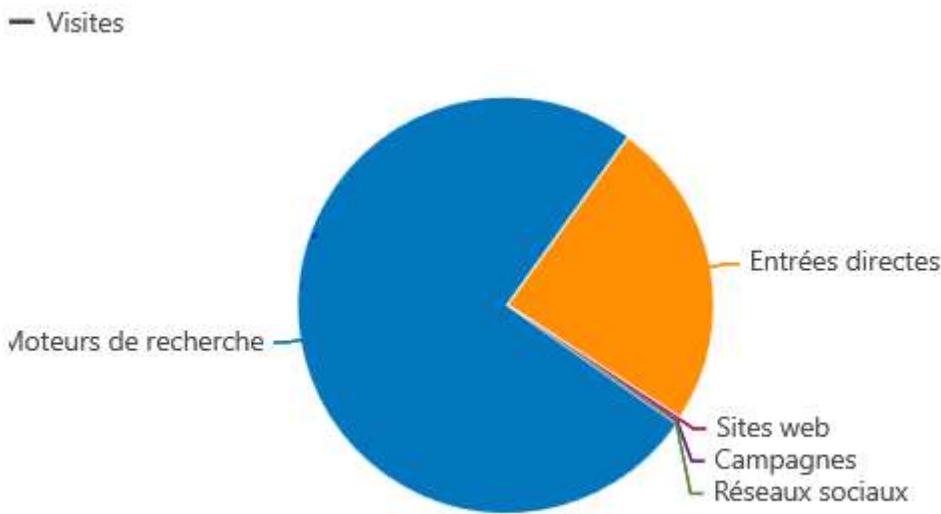
### **3 - SITE INTERNET :**

Depuis 2016, la Régie a progressivement enrichi son site Internet en y intégrant de nouveaux services, tels que la publication d'avis de décès et la possibilité de transmettre des condoléances en ligne aux familles. Cette évolution répond à une volonté de modernisation et de proximité avec les usagers.



En 2024 : **75% des visites sont issues de moteurs de recherche**, on observe aussi pour la première année des nouveaux canaux tels que les réseaux sociaux.

La consultation de notre site internet est en corrélation avec le nombre de décès constatés sur Arles.



Les avis de décès sont les pages les plus consultées.

Je vous demande de bien vouloir :

**1 - PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2024 concernant la régie municipale des Pompes Funèbres.